

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	17 février 2017
--------------------------	-----------------

à	18h00
---	-------

N°ordre	28
N° identifiant	2017-0007

Titre	Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à Grand Poitiers Communauté d'agglomération, à la Ville de Poitiers et au Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers
-------	--

Rapporteur(s)	Francis CHALARD
Date de la convocation	01/02/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	MM. BLANCHARD François et ROBLOT Edouard

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	81	M. Alain CLAEYS - Président M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Jean-Hubert BRACHET - Mme Coralie BREUILLE - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUERINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Nicole MERLE - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAS CHEMINEE - M. Christian ROUX - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Jean BRILLAUD - Mme Carine DURAND les conseillers communautaires suppléants
----------	----	--

Absents	4	M. Gilles MORISSEAU Membre du bureau M. Philippe PALISSE - M. Paul PUCHAUD - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	---	--

Mandats	6	Mandants	Mandataires
		Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis	Madame MARCINIAC Marie-Christine
		Monsieur HOFNUNG Daniel	Monsieur CORNU Bernard
		Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel	Monsieur BELGSIR El Mustapha
		Monsieur BOUFFARD Patrick	Monsieur POIRIER Fredy
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur HALLOUMI Abderrazak
		Madame VALLOIS-ROUET Laurence	Madame TOMASINI Peggy

Observations	Approbation du procès verbal du Conseil communautaire du 11 mars 2016.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Ressources humaines Direction Relations sociales

Les articles 32 et 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoient qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale, de l'ensemble ou d'une partie des communes adhérents à cet EPCI, et de leurs établissements publics, de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail compétent pour tous les agents desdites collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun compétent pour l'ensemble des agents de Grand Poitiers Communauté d'agglomération, de la Ville de Poitiers et du Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers.

Considérant que l'effectif global au 1^{er} janvier 2017 étant supérieur à cinquante agents, permet la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun.

Il vous est proposé la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun compétent pour les agents de Grand Poitiers Communauté d'agglomération, de la Ville de Poitiers et du CCAS de Poitiers.

Le siège du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun est placé auprès de l'établissement public de coopération intercommunale.

POUR	85	
CONTRE	0	
Abstention	2	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE	Adopté
------------------	--------

Affichée le	22 février 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	22 février 2017

Identifiant de télétransmission	86-200069854-20170217- Imc123441-DE-1-1
---------------------------------	--

Nomenclature Préfecture	5.2
Nomenclature Préfecture	Fonctionnement des assemblées

GRAND POITIERS Communauté d'agglomération

15 Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS cedex